



**Le Haillan**

# **Conseil municipal**

**17 mai 2017**

**RAPPORT DE PRÉSENTATION**

# 173/17- Projet de contribution de la commune du Haillan

Rapporteur : Madame le Maire

Dans le cadre de la concertation sur le projet de **desserte en transport en commun en site propre de Saint Médard en Jalles** la commune du Haillan **apporte sa contribution** et rappelle qu'elle souhaite que la ville de Saint Médard ne soit d'aucune manière pénalisée dans son projet légitime de pleine insertion dans le réseau de transports en commun de Bordeaux Métropole.

Cependant la commune du Haillan **s'oppose avec la plus grande fermeté au projet d'extension de la ligne D via la piste cyclable Bordeaux-Lacanau.**



La ville a tenu à **faire des propositions** pour rapprocher les points de vue et **aboutir à des solutions rationnelles d'un point de vue économique et écologique** tout en conservant une durée de parcours sensiblement équivalente.

Elle regardera avec attention et bienveillance **toute solution** acceptable.

# 174/17 - Fixation des indemnités des élus - Décision

Rapporteur : Madame le Maire

## PROPOSITION :

- **FIXER** à compter du 1<sup>er</sup> janvier, pour Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, et pour Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux délégués, selon l'évolution de la réglementation, **les nouveaux taux des indemnités des élus.**
- **PRÉCISER** que ces indemnités sont fixées en référence à l'indice terminal de la fonction publique territoriale et évolueront en fonction de ses variations.



## Fixation des indemnités des élus

	Taux maximal	Taux voté mensuel (% du montant maximum selon l'indice brut terminal de la fonction publique)
<b><u>Maire</u></b> : Andréa KISS	55%	54,81%
<b><u>Adjoints au Maire</u></b> :  1 <sup>er</sup> : Eric FABRE 2 <sup>ème</sup> : Carole GUERE 3 <sup>ème</sup> : Jean-Claude CONTE 4 <sup>ème</sup> : Nicole SAVIGNAC 5 <sup>ème</sup> : Jean-Alain BOUYSSOU 6 <sup>ème</sup> : Monique DARDAUD 7 <sup>ème</sup> : Jean Michel BOUSQUET 8 <sup>ème</sup> : Daniel DUCLOS	22%	  17,86% 17,86% 9,86% 9,86% 9,86% 9,86% 17,86% 9,86%



## Fixation des indemnités des élus

### Conseillers municipaux délégués :

- Patrick MERIAN	5,87%
- Marie Rose SARLANDIE	2,87%
- Nicolas GHILLAIN	5,87%
- Hélène PROKOFIEFF	5,87%
- Philippe ROUZE	5,87%
- Corinne LANCHAS VINCLAIR	5,87%
- Ulviye SEN	5,87%
- Thierry BRUNEL	5,87%
- Erika VASQUEZ	5,87%
- Laurent DUPUY BARTHERE	5,87%
- Anne GOURVENNEC	5,87%
- Ludovic GUITTON	5,87%
- Nathalie FRANCOIS	5,87%



# 175/17 - Subvention exceptionnelle versée a l'association sportive ASH football - Attribution

Rapporteur : Éric FABRE

L'Association **ASH Football** a organisé son tournoi annuel les 29 et 30 avril 2017.

Suite à l'incendie de leur club house, la municipalité a mis à la disposition de l'association un lieu de stockage pour leur matériel. Une **coupure électrique** dans ce bâtiment a entraîné la **perte des denrées alimentaires** entreposées dans leurs congélateurs pour l'organisation de cette manifestation sportive.

Le montant estimé du préjudice s'élève à plus de 200€.



## PROPOSITION :

- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de **200€** à l'association ASH Football

# 176/17 - Subvention exceptionnelle versée à l'association sportive Volley-ball Le Haillan - Attribution

Rapporteur : Eric FABRE

La Fédération Française de Volley-Ball propose au Club du Haillan de lui confier **l'organisation de la finale de la Coupe de France M13**, qui aura lieu du **3 au 5 juin 2017** au Haillan.

Pour organiser cette grande manifestation nationale, le club de Volley-Ball a fait une **demande de subvention exceptionnelle de 1 000€** pour lui permettre d'équilibrer son budget prévisionnel.

## PROPOSITION :

- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de **1 000€** à l'association Volley-Ball le Haillan.



# 177/17 - Subvention exceptionnelle versée a l'association sportive Athlétisme Santé Loisirs Le Haillan - Attribution

Rapporteur : Eric FABRE

L'Association d'Athlétisme Santé Loisirs du Haillan a organisé la **27<sup>ème</sup> édition des 10 km du Haillan le 9 avril 2017.**

Pour assurer le **gardiennage du matériel** (3 jours) lié à cet évènement, l'association a fait une demande de **subvention exceptionnelle de 450 €** pour lui permettre d'assurer cette surveillance logistique.

Le montant total des frais **de gardiennage est de 900€.**

## PROPOSITION :

- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de **450€** à l'association Athlétisme Santé Loisirs.





# 178/17- Ecole maternelle de la Luzerne - Demande de subvention Bordeaux Métropole - Autorisation

Rapporteur : Carole GUERE

Il a été programmé l'extension de l'Ecole Maternelle de la Luzerne qui portera sa capacité d'accueil à **8 classes**.

La Métropole propose la mise en œuvre d'un dispositif de soutien financier par **l'octroi d'un fonds de concours**.

Le montant total des dépenses d'investissement éligibles au fond de concours s'établit donc à **1 549 087,45 €HT**.

## PROPOSITION :

- **SOLLICITER** auprès de Bordeaux Métropole la participation suivante :

Le fonds de concours des **équipements scolaires hors opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain pour un taux maximum de 25 %** correspondant à **l'extension de l'équipement scolaire maternelle de la Luzerne**.

# 179/17- Subvention exceptionnelle versée a l'association des cinémas de proximité de la gironde ACPG - Attribution

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

**L'association des cinémas de proximité de gironde** nous a fait parvenir une demande de subvention qui lui permettra **d'accompagner et soutenir les cinémas adhérents** dans leur politique de programmation et d'animation.

Le calcul de la subvention demandée est fait de la manière suivante : somme arrondie correspondant à **0.12 € x 10 295 habitants** (chiffres INSEE 2013).

## PROPOSITION :

- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de **1 235€** à l'association des cinémas de proximité de la gironde afin de **les aider dans le maintien et le développement de leurs projets.**

# 180/17- Dénomination de la voie menant à la « Maison de la fontaine »

Rapporteur : Monique DARDAUD

Il convient de **dénommer la voie menant à la « Maison de la Fontaine »** appartenant à la ville.

## PROPOSITION :

- **DÉNOMMER** la voie menant à la « Maison de la Fontaine » « **Allée Marie Marvingt** » tenant allée Jarousse de Sillac, voie sans issue.



# 181/17- Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) - Affectation de la dotation 2017 – Décision - Autorisation

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

L'enveloppe 2017 du **Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes** du Conseil Départemental pour le canton de Mérignac 1 s'élève à **141 790€**.

La Ville du Haillan est dotée d'un crédit de **51 462€**, montant calculé selon les clés de répartitions suivantes : population 25%, superficie 25% et potentiel fiscal 50 %.



## PROPOSITION :

- **PRENDRE ACTE** du montant de la dotation F.D.A.E.C.

qui est allouée à la ville du Haillan pour l'exercice 2017, soit **51 462€**

- **DÉCIDER D'AFFECTER** cette dotation aux travaux de **reconstruction d'un chalet à destination notamment de la section Football.**

# 182/17- Taxe locale sur la publicité extérieure - Tarifs 2018

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

## PROPOSITION :

- VOTER les tarifs 2018 de la TLPE au même niveau qu'en 2016 et en 2017, soit :



NATURE		TARIFS 2016 et 2017	TARIFS 2018
<b>EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES</b>			
Dispositifs publicitaires et pré enseignes inférieurs à 50 m <sup>2</sup>		15 €	<b>15 €</b>
Dispositifs publicitaires supérieurs à 50 m <sup>2</sup>		34 €	<b>34 €</b>
Dispositifs numériques	Dispositifs publicitaires et pré enseignes sur support numérique de moins de 50 m <sup>2</sup>	52 €	<b>52 €</b>
	Dispositifs publicitaires et pré enseignes sur support numérique de plus de 50 m <sup>2</sup>		
<b>ENSEIGNES COMMERCIALES</b>			
Enseignes entre 7 et 12m <sup>2</sup>		15 €	<b>15 €</b>
Enseignes entre 12 et 50m <sup>2</sup>		34 €	<b>34 €</b>
Enseignes supérieures à 50m <sup>2</sup>		67 €	<b>67 €</b>

# 183/17- Régie publicitaire et validation de la grille tarifaire des insertions publicitaires dans le magazine municipal

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

L'accord-cadre est attribué aux sociétés **Page Publique & AECP Conseil** notamment pour **la prospection d'annonceurs afin d'intégrer des annonces publicitaires dans le magazine municipal** pour la durée de l'accord-cadre (*AECP*).

**Les tarifs** et modalités d'insertion des espaces publicitaires à paraître dans le magazine municipal sont proposés de la manière suivante :



Format	Dimension	Tarif TTC
Page entière	195 x 265	1 140
½ page	195 x 130	612
¼ page	90 x 130	312
1/8 page	92 x 60	162
1/16 page	90 x 30	120

## PROPOSITION :

- **ACCEPTER** la grille tarifaire proposée par le prestataire pour la durée totale de l'accord-cadre. Toute modification de la grille tarifaire à l'initiative du prestataire devra être validée par délibération du Conseil Municipal pour entrer en application.

# 184/17- Subvention exceptionnelle versée à l'association des anciens combattants A.C.P.G - C.A.T.M - Attribution

Rapporteur : Nicolas GHILLAIN

L'association les Anciens Combattants A.C.P.G. – C.A.T.M. section de Le Haillan a sollicité la commune pour obtenir une **subvention destinée à financer le remplacement de leur drapeau de cérémonie** qui est actuellement très abîmé.

Cette subvention permettra à l'association de se doter d'une **nouvelle bannière de qualité avec un baudrier de cuir.**



## PROPOSITION :

- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de **1 265,40€** à l'association les Anciens Combattants.

# 185/17- Eco-défis des commerçants et artisans - Convention - Approbation

Rapporteur : Anne GOURVENNEC

L'opération « **Eco-défis des commerçants et artisans** », en partenariat avec des collectivités, a pour but de valoriser et **mettre en avant les bonnes pratiques environnementales des artisans et commerçants.**

Engagée dans une démarche volontaire de **développement durable** depuis 2009 la Ville du Haillan souhaite **mettre en place cette opération en 2017.**

Le dispositif permettra **d'animer le tissu économique haillanais tout en valorisant les bonnes pratiques des entreprises** qui œuvrent pour la préservation de l'environnement.



## PROPOSITION :

- **APPROUVER** l'engagement de la collectivité dans le dispositif « **Eco-défis des commerçants et artisans** » déployé par la Chambre de métiers et de l'artisanat.